

# CONFIRM®

## Arboriculture • Vigne

|             |                                   |
|-------------|-----------------------------------|
| Composition | Tébufénozide 240 g/L (22,5 % p/p) |
| Formulation | Suspension concentrée (SC)        |
| A.M.M.      | n° 9300032                        |
| Code UFI    | Non disponible                    |

### DESCRIPTIF DU PRODUIT

**CONFIRM®**, spécialité à base de tébufénozide (famille chimique : diacylhydrazines, IRAC groupe 18), est un insecticide larvicide hautement spécifique des lépidoptères présentant un mode d'action original : il appartient en effet à la famille des M.A.C : composé accélérateur de mue. Le tébufénozide agit comme un mimétique de l'ecdysone provoquant le déclenchement de la mue de l'insecte alors que celui-ci n'est pas physiologiquement prêt.

**CONFIRM®** ne présente pas de propriétés de systémie, ni d'effet vapeur et est peu sensible au lessivage. Sélectif des organismes utiles, **CONFIRM®** est compatible avec les stratégies de Protection Biologique Intégrée.

### Usages autorisés

**CONFIRM®** est homologué pour le traitement des parties aériennes.

| Cultures                                                                                                             | Cibles                                                                                                | Dose maximale d'emploi | Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum) | Stade d'application | Délai Avant Récolte |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| ARBORICULTURE                                                                                                        |                                                                                                       |                        |                                                    |                     |                     |
| Agrumes<br>(oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettes, kumquat)<br><i>Plein champ</i> | Chenilles phytophages<br>(→ uniquement sur mineuses)                                                  | 0,75 L/ha              | 2 / an *<br>(10 j)                                 | BBCH 51-89          | 14 jours            |
| Châtaignier<br><i>Plein champ</i>                                                                                    | Chenilles foreuses des fruits<br>(→ uniquement sur carpocapse et tordeuse des châtaignes)             | 0,6 L/ha               | 3 / an *<br>(14 j)                                 | BBCH 51-89          | 30 jours            |
| Noyer<br><i>Plein champ</i>                                                                                          | Chenilles foreuses des fruits<br>(→ uniquement sur carpocapse)                                        | 0,6 L/ha               | 3 / an *<br>(14 j)                                 | BBCH 51-89          | 30 jours            |
| Fruits à pépins<br>(pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette)<br><i>Plein champ</i>                    | Chenilles phytophages<br>(→ uniquement sur tordeuses de la pelure, mineuses)                          | 0,7 L/ha               | 3 / an *<br>(10 j)                                 | BBCH 51-89          | 21 jours            |
|                                                                                                                      | Chenilles foreuses des fruits<br>(→ carpocapse, tordeuse orientale du pêcher, tordeuse de l'aubépine) |                        |                                                    |                     |                     |
| CULTURES ORNEMENTALES                                                                                                |                                                                                                       |                        |                                                    |                     |                     |
| Arbres et arbustes<br><i>Plein champ et sous abri</i>                                                                | Chenilles phytophages                                                                                 | 0,4 L/ha               | 1 / an                                             | -                   | Non applicable      |
| Cultures florales et plantes vertes<br><i>Plein champ et sous abri</i>                                               | Chenilles phytophages                                                                                 | 0,4 L/ha               | 1 / an                                             | -                   | Non applicable      |

\* Lorsque le produit est homologué à plusieurs applications par an et par culture, dans le cadre de la gestion de l'apparition de résistances, Certis Belchim B.V. recommande de ne traiter strictement qu'une seule génération de la/les cible(s) visées par le traitement (applications multiples possibles mais ne pas traiter, au cours de l'année, différentes générations).

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

*Certis Belchim B.V. ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.*

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les doses homologuées doivent être appliquées. **CONFIRM®** agit par ingestion et, dans une moindre mesure, par contact : une couverture régulière de la partie à protéger (baies, fruits, feuillage...) s'avère donc indispensable. En arboriculture, le volume de bouillie doit être adapté au volume de végétation.

**CONFIRM®** n'est efficace que sur les insectes lépidoptères (tordeuses, mineuses) et ne permet pas le contrôle d'autres ravageurs (hoplocampes...).

### Conditions d'application

#### ❖ Arboriculture

- Lutte contre les tordeuses de la pelure (capua, pandémis, podana, eulia) sur arbres fruitiers à pépins :

Réaliser le traitement dès l'apparition des premières larves. Réaliser un suivi des populations de tordeuses à l'aide de pièges à phéromones.

**CONFIRM®** doit être appliqué dès le dépassement du seuil d'intervention en lien avec les Bulletins de Santé du Végétal ou les recommandations des organismes techniques régionaux. Traiter au tout début de l'éclosion des œufs et en cas de vol prolongé, réitérer l'application après 10-14 jours.

- Lutte contre le carpocapse sur noyer et châtaignier :

Réaliser le traitement dès l'apparition des premières larves, en respectant le seuil de piégeage. L'utilisation de **CONFIRM®** dans le cadre de programme faisant intervenir d'autres insecticides est recommandée. Suivre les recommandations des Bulletins de Santé du Végétal régionaux.

- Lutte contre la mineuse des Agrumes (*Phyllocnistis citrella*) :

Réaliser le traitement dès l'apparition des premières larves. Les meilleures efficacités sont observées lorsque le traitement intervient avant l'apparition des premières mines. Une seconde application peut être nécessaire. Dans ce cas, réitérer l'application après 10-14 jours. L'utilisation de **CONFIRM®** dans le cadre de programme faisant intervenir d'autres insecticides est recommandée. Suivre les recommandations des Bulletins de Santé du Végétal régionaux.

#### ❖ Arbres et arbustes et Cultures florales et plantes vertes

Réaliser le traitement dès l'apparition des premières larves, en respectant le seuil de piégeage. L'utilisation de **CONFIRM®** dans le cadre de programme faisant intervenir d'autres insecticides est recommandée. Suivre les recommandations des Bulletins de Santé du Végétal régionaux.

### Précautions d'emploi

Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudat. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Pour les usages sous abri fermé, peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

Sur arbres et arbustes (< 50 cm) et cultures florales et plantes vertes (< 50 cm), ne pas appliquer le produit à l'aide d'une lance.

### Effets sur la faune auxiliaire

**CONFIRM®** est neutre à faiblement toxique vis-à-vis de nombreux insectes utiles (coccinelles, syrphes, chrysopes, hémérobes, hyménoptères parasites et acariens prédateurs notamment). Il est compatible avec les stratégies de Production Biologique Intégrée.

### Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

### Préparation de la bouillie et application

**CONFIRM®** s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Bien agiter le bidon avant utilisation. Remplir la cuve du pulvérisateur au 3/4 d'eau, mettre sous agitation, puis verser la quantité de produit nécessaire correspondant à la surface à traiter, puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute la durée de l'application.

**CONFIRM®** agissant par ingestion et n'étant pas mobile (pas de systémie, pas d'effet vapeur), la qualité de la pulvérisation représente un facteur de la réussite des applications. Dans ce contexte, il est nécessaire que le volume de bouillie, la pression de traitement et la vitesse d'avancement soient correctement réglés afin d'assurer une couverture régulière et complète des organes à traiter.

## **PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. Ne pas traiter différentes générations au cours de l'année.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Certis Belchim B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou d'un pulvérisateur pneumatique (ou atomiseur), porter :

| Caractéristiques des EPI                                                                                                 | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                                                      |                         |                                                                           |                         |                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                          | MÉLANGE/<br>CHARGEMENT                            | APPLICATION AVEC :                                   |                         |                                                                           |                         | NETTOYAGE                             |
|                                                                                                                          |                                                   | PULVÉRISATEUR À RAMPE ;<br>PULVÉRISATION VERS LE BAS |                         | PULVÉRISATEUR<br>PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ;<br>PULVÉRISATION VERS LE HAUT |                         |                                       |
|                                                                                                                          |                                                   | TRACTEUR<br>AVEC CABINE                              | TRACTEUR<br>SANS CABINE | TRACTEUR<br>AVEC CABINE                                                   | TRACTEUR<br>SANS CABINE |                                       |
| GANTS NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables (NF EN 16523-1+A1(type A))<br>usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) | Réutilisables                                     | À usage unique<br>(1)                                | À usage unique<br>(2)   | À usage unique<br>(1)                                                     | À usage unique<br>(2)   | Réutilisables                         |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1                                                              | EPI vestimentaire<br>+<br>EPI partiel             |                                                      |                         |                                                                           |                         | EPI vestimentaire<br>+<br>EPI partiel |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1                      |                                                   |                                                      |                         |                                                                           |                         |                                       |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>catégorie III type 4<br>certifiée EN 14605+A1                                      |                                                   |                                                      |                         |                                                                           | Avec capuche            |                                       |

(1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

| Caractéristiques des EPI                                                                               | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR<br>PENDANT LES PHASES DE : |                                   |                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------|
|                                                                                                        | MÉLANGE/<br>CHARGEMENT                               | APPLICATION AVEC                  | NETTOYAGE                                         |
|                                                                                                        |                                                      | LANCE<br>Cultures hautes (>50 cm) |                                                   |
| GANTS NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A))                                  | ✓                                                    | ✓                                 | ✓                                                 |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1                                            | EPI vestimentaire<br>+<br>EPI partiel<br>(blouse)    | ✓                                 | EPI vestimentaire<br>+<br>EPI partiel<br>(blouse) |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3) certifié NF EN 14605+A1 | OU                                                   |                                   | OU                                                |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>catégorie III type 5/6<br>certifiée NF EN 14605+A1:2009          | ✓                                                    |                                   | ✓                                                 |
| BOTTES<br>certifiées EN 13 832-3:2006                                                                  |                                                      | ✓                                 |                                                   |

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- des gants NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré.  
**Point de gel : -4°C.**

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Certis Belchim B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



### **PREMIERS SECOURS**

Consulter la fiche de données de sécurité.

### **CONDITIONNEMENT**

| Conditionnement | Groupage          | Palettisation      | Unité de commande |
|-----------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Bidon 5 L       | Carton de 4 x 5 L | 30 cartons = 600 L | Carton de 4 x 5 L |

CONFIRM® - A.M.M. 9300032

## ATTENTION

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## Conseils de prudence

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un produit dangereux.

**EUH208** Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « châtaignier », « noyer », « arbres et arbustes », « cultures florales et plantes vertes » et les applications uniques sur « fruits à pépins » et « agrumes ».

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications multiples sur « fruits à pépins » à partir de BBCH 70 et sur « agrumes ».

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les applications multiples sur « fruits à pépins » jusqu'à BBCH 69.

Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert :

**SPe8** Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudat. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Pour les usages sous abri fermé :

Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.

**Délai de rentrée : 6 heures pour les usages en plein champ et 8 heures pour les applications en milieu fermé.**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT :** Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

**EN CAS D'URGENCE**  
 Composer le 15 ou le 112  
 ou contacter le centre anti  
 poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).  
 Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou sur demande à Certis Belchim B.V. au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Homologation Nisso Chemical Europe GmbH et ® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Distribué par Certis Belchim B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - [www.certisbelchim.fr](http://www.certisbelchim.fr) – v10 – 04/2023.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**